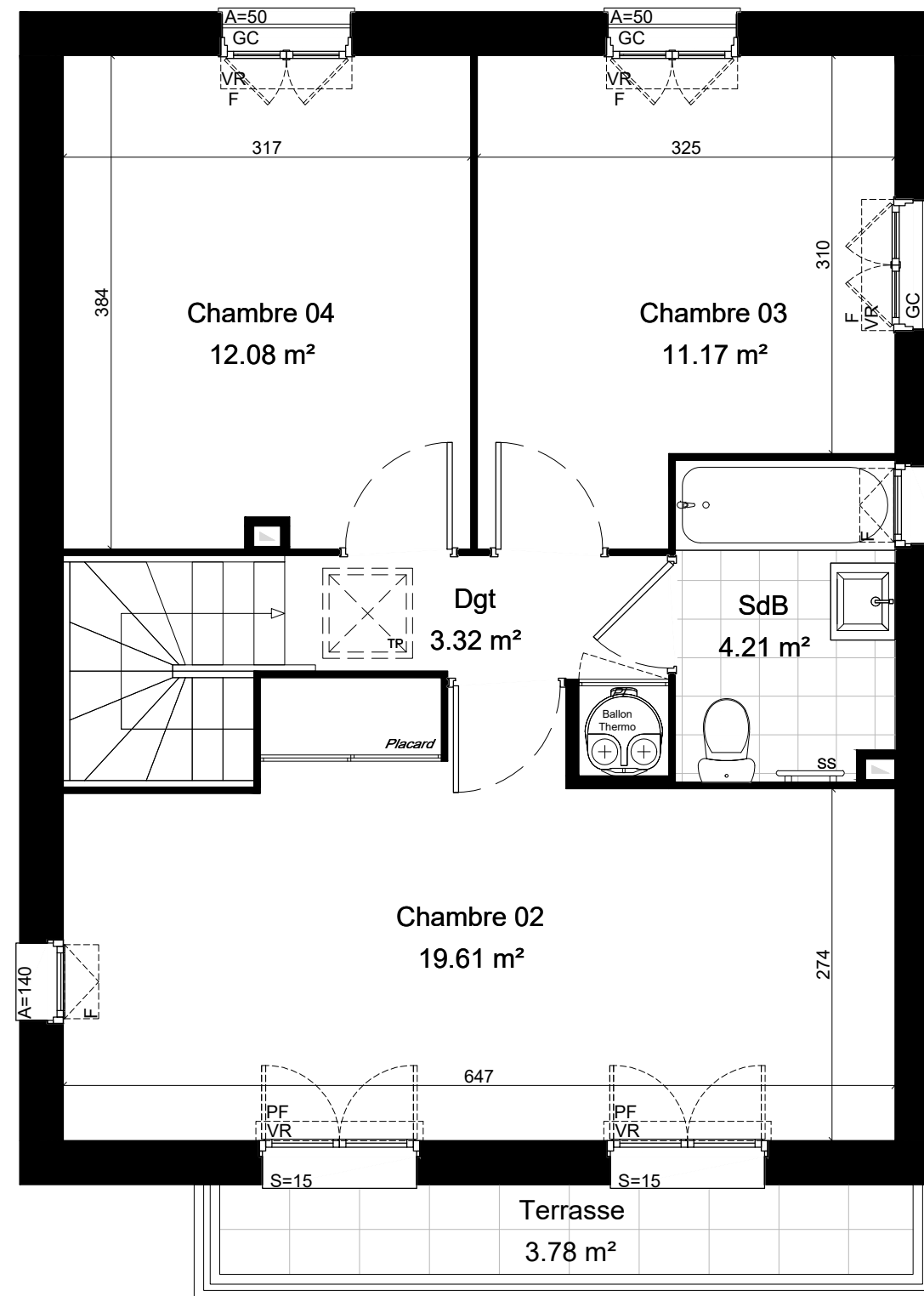
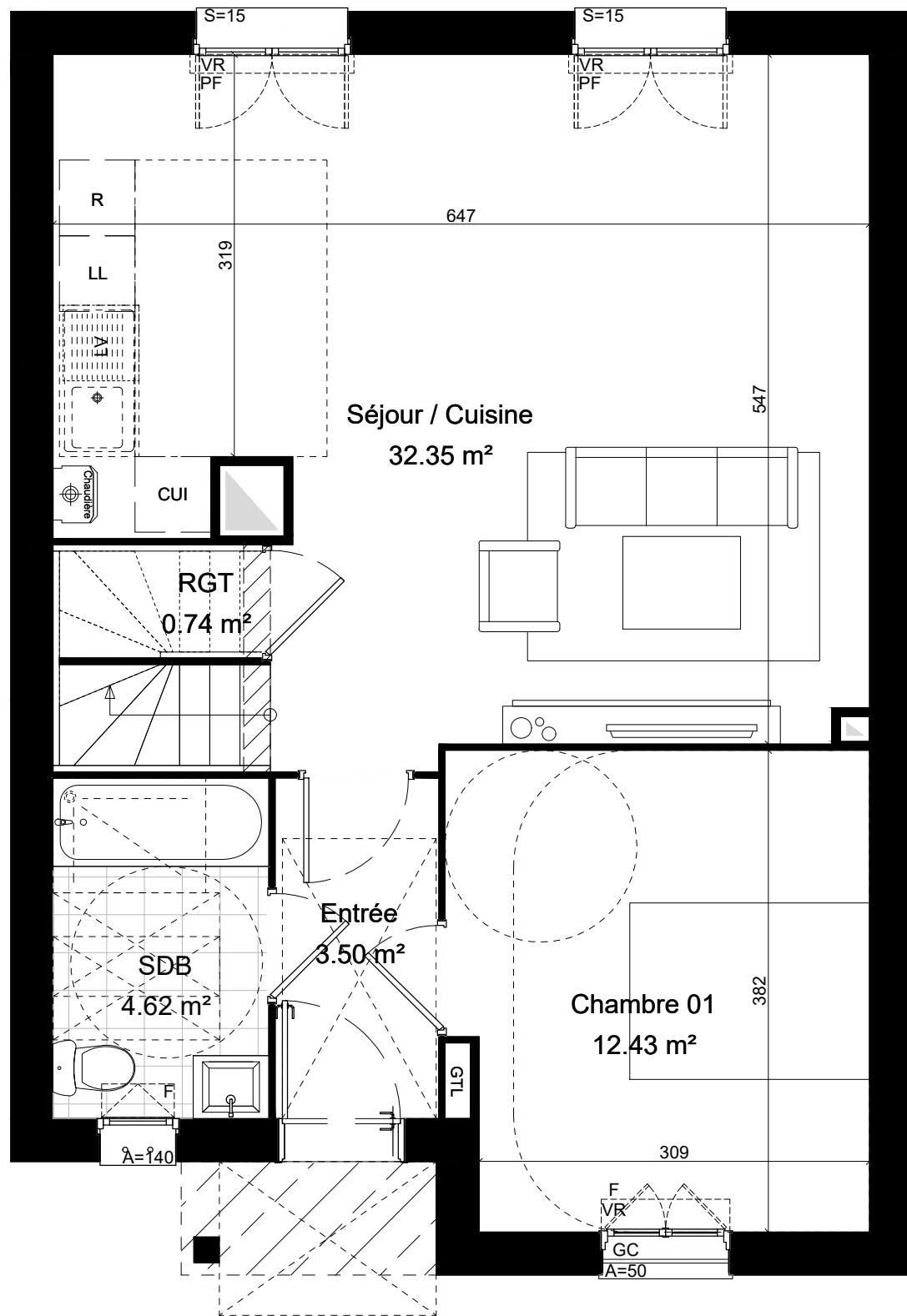


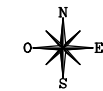
REZ DE CHAUSSEE

R+1



A6.1

MAISON 5 Pièces - Lot 21



Ces plans sont établis à titre provisoire, sur la base des plans de permis de construire.
Les cotes, surfaces et positions des éléments d'équipements sont données sous réserve
d'adaptation techniques et des tolérances de constructions.
Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ne sont pas
systématiquement figurés.
Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1.)